

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCHE LA MOLIERE**

Nombre de conseillers : **Date de convocation :** Mardi 24 septembre 2019
En exercice : 33 **Le lundi 30 septembre 2019 à 19 heures,** le Conseil
Présents : 25 Municipal de la commune de Roche la Molière, dûment
Pouvoirs : 7 convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
Absents : 1 sous la présidence de Monsieur Eric BERLIVET, Maire.
Votants : 32

Présents : Monsieur Eric BERLIVET, Madame Annick FAY, Monsieur Alain SOWA, Monsieur Gilles REYNAUD, Monsieur Didier RICHARD, Madame Roseline CHAMBEFORT, Madame Christine KONICKI, Monsieur Eric KUCZAL, , Madame Marie-Thérèse SZCZECH, Monsieur Laurent FABRE, Madame Louise DEFOUR, Monsieur Sébastien BROSSARD, Madame Mireille FAURE, , Madame Jeanine MAGAND, Monsieur Bernard FAURE, Madame Suzanne AYEL, Monsieur Jean SKORA , Monsieur Bernard FONTANEY, Madame Marie-Claude FERRATON, Monsieur Olivier BROUILLOUX, Madame Pierrette GRANGE, Monsieur Fabrice RENAUDIER, Madame Hélène FAVARD, Monsieur Ivan CHATEL, Monsieur Jean Pierre CHENEVAT

Absents ayant donné pouvoir : Madame Virginie FONTANEY par Madame Christine KONICKI, Madame Maud GAJDA par Madame Jeanine MAGAND, Monsieur Guillaume MICHERON par Monsieur Sébastien BROSSARD, Madame Fanny PESTANA DOS SANTOS par Madame Suzanne AYEL, Madame Audrey CHABOT par Monsieur Didier RICHARD, Monsieur Sébastien FROMM par Madame Louise DEFOUR, Madame Carla CHAMBON par Madame Pierrette GRANGE

Absent : Lucie STEFAN

Secrétaire de la séance : Christine KONICKI

Délibération n° DEL-2019-09-071

Thème : Finances locales

Sous-Thème : Fiscalité

Objet : Tarifs du périscolaire avec activités rentrée 2019

Il convient de délibérer à nouveau sur les tarifs du périscolaire. Ils sont à l'identique de l'année 2018-2019 et applicables jusqu'à nouvelle délibération les modifiant.

PERISCOLAIRE AVEC ACTIVITES ENFANTS ROUCHONS -année scolaire 2019-2020

| | 1/2 HEURE |
|-------------------------------------|-----------|
| Quotient Familial inférieur à 301 € | 0.30 € |
| Quotient Familial de 301 à 350 € | 0.39 € |
| Quotient Familial de 351 à 400 € | 0.43 € |
| Quotient Familial de 401 à 450 € | 0.50 € |

PERISCOLAIRE AVEC ACTIVITES ENFANTS EXTERIEURS -année scolaire 2019-2020

| | 1/2HEURE |
|---|----------|
| Quotient Familial inférieur à 301 € | 0.55 |
| Quotient Familial de 301 à 350 € | 0.60 |
| Quotient Familial de 351 à 400 € | 0.65 |
| Quotient Familial de 401 à 450 € | 0.70 |
| Quotient familial de 451 à 500 € | 0.75 |
| Quotient familial de 501 à 550 € | 0.80 |
| Quotient Familial de 551 à 600 € | 0.85 |
| Quotient Familial de 601 à 650 € | 0.90 |
| Quotient Familial de 651 à 700 € | 0.95 |
| Quotient Familial supérieur ou égal à 701 | 1.00 |

Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité la présente délibération.

Pour : 32

Abstention :/

Contre :/

Roche la Molière le 30 septembre 2019,

Transmission en Préfecture le 2 octobre 2019

Affichage le 4 octobre 2019

Le Maire

Eric BERLIVET

